



Déclaration CFDT au CTPM du 20 octobre 2009

Depuis plusieurs années, la CFDT a alerté et attiré l'attention de l'administration sur les conséquences pour les personnels de la façon dont se faisait la réorganisation des services de ce ministère et les transferts.

68 suicides aboutis depuis 2006 et combien de tentatives ? Nous constatons que nos craintes étaient plus que justifiées au regard de la souffrance au travail que nous dénonçons en permanence.

Dans un contexte de restructuration permanente, les personnels sont confrontés à des changements de repères, de structures, de métier, de perte de compétences professionnelles et de la reconnaissance qui les accompagnent.

Ils sont obligés de se réinvestir dans de nouveaux métiers, de recomposer de nouveaux savoir-faire, et dans certains cas, de changer de lieu de résidence administrative et familiale (quoi qu'en dise l'administration) avec toutes les conséquences sur leur vie familiale et privée.

Les cas de suicides en relation avec une situation de travail, au sens large du terme, doivent également nous interpeller.

Les chiffres à cet égard, sont significatifs et témoignent d'un climat général particulièrement délétère.

Les mêmes causes que celles évoquées précédemment produisent sur les agents les plus fragiles des effets éminemment plus graves.

Sur ce dernier point, on ne peut que constater une certaine réticence de l'administration à établir ce lien, ce qui est compréhensible dans la mesure où c'est l'administration, elle-même, qui crée ces conditions de travail pathogènes.

Il est évident, et nous en sommes profondément convaincus, qu'il est indispensable et même dramatiquement urgent de mettre en place les mesures destinées à repérer les agents en situation de crise suicidaire et de prendre les dispositions nécessaires pour éviter le passage à l'acte.

Mais c'est insuffisant et nous demandons que soit développée une véritable prévention primaire, en agissant en amont, en prenant toutes les mesures pour éviter ou corriger les situations pathogènes.

Enfin, les cas de souffrance au travail, ou recensés comme tels sont également symptomatiques d'une situation particulièrement difficile.

Ces phénomènes, peuvent être ressentis, comme du harcèlement moral par les agents.

Nous pensons que le contexte actuel favorise l'émergence de comportements conflictuels dans une relation hiérarchique, l'encadrement reproduisant sur les agents qu'ils encadrent la pression à laquelle ils sont soumis.

Traiter ces situations conflictuelles nécessite de s'interroger sur les situations de travail et d'identifier les causes réelles de ces dysfonctionnements afin d'y remédier. Cela ne pourra se faire sans remettre en cause les formes actuelles de management et d'organisation du travail,

Pour nous, cette évolution sur les différents points que nous venons d'évoquer ne saurait être que le résultat de meilleures remontées d'informations mais plutôt les conséquences prévisibles des changements que nous avons évoqués et qui n'ont pas été anticipés malgré les mises en garde répétées des organisations syndicales à de nombreuses reprises lors des précédents CCHS et CTPM.

Nous pensons que les dysfonctionnements ici décrits sont le résultat des changements profonds qui affectent le Ministère, que leur origine réside dans les organisations et les modes de management actuels au plus haut niveau, et que toute action de prévention qui ferait l'économie d'aborder ces points cruciaux serait vouée à l'échec.

Le CCHS d'hier sur ce thème et le CTPM d'aujourd'hui sur le même sujet n'abordent pas le sujet à cause d'une véritable prise de conscience de la dégradation des conditions de travail des agents quelque soit leur catégorie et d'une volonté d'assurer enfin votre responsabilité comme celle de tout employeur, mais à cause (et nous en sommes convaincus) d'une actualité médiatique.

Nous le regrettons, d'ailleurs la note du Secrétariat Général en date du 21 septembre sur le sujet semble démontrer une satisfaction basée sur le fait que « que le chiffre du taux de suicides du Ministère est inférieur à la moyenne nationale ! » Pour la CFDT, un seul suicide est un suicide de trop.

Par ailleurs nous nous interrogeons aussi sur la non publication du bilan social depuis 2006, alors que celui-ci doit être présenté chaque année au CTPM.

Pour mémoire, je vous rappelle le vœu de l'intersyndicale adopté, il y a plus de 6 mois, au CCHS attirant votre attention sur la souffrance au travail et le stress dans votre ministère resté à ce jour sans aucune réponse.

Vous ne pourrez plus dire « nous ne savions pas » !

Pour finir, le ministère a-t-il l'intention d'appliquer la directive européenne du 8 octobre 2004 sur le stress d'origine professionnelle ?

Nous proposons d'entendre maintenant deux témoignages l'un d'un ASS, et l'autre d'une IDTPE.

Voeu adopté au CCHS

Monsieur le Ministre,

Les réformes en cours se multiplient et sont menées à un train d'enfer sans réelle concertation, sans cadre de garanties collectives.

Le bilan 2008 au niveau du Ministère est consternant : 13 suicides, 4 accidents mortels, 14 accidents graves.

Pour 2009, après 2 mois, il y a déjà : 3 suicides, 1 malaise mortel et 1 accident grave.

Vous ne pouvez nier, que ce bilan catastrophique est lié en partie à toutes ces réformes.

Elles engendrent de nombreux cas de stress et fatigue supplémentaire. C'est incontestable, de nombreux personnels sont en état de souffrance au travail. Elles participent à la fragilisation des personnels, aux surcharges de travail et, de nombreux services sont dans l'incapacité d'accompagner et de soutenir leurs personnels ne tenant même plus les réunions des instances paritaires en charge de l'hygiène et de la sécurité !

Or, la situation exige au contraire de réfléchir collectivement aux conditions de travail, de lutter contre leurs dégradations en assouplissant les contraintes de calendrier.

Il faut mettre tout en œuvre pour améliorer les conditions de travail, et enrayer les souffrances et stress engendrés par ces réformes.

Monsieur le Ministre, aujourd'hui les membres du C.C.H.S. vous demandent de tout mettre en œuvre pour améliorer ces conditions de travail, et de prendre immédiatement les mesures nécessaires afin d'enrayer la situation actuelle qui ne peut perdurer !